

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-064

Date de la convocation : 04/09/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 20

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Jean DE POUILLY, Olivier GODART, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Désiré NANJI, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE et M. Vincent THIRION donne pouvoir de vote à M. Pierre POTRON.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ET APPROBATION
DU PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT D'UNE VOLIERE ET DE SON BATIMENT TECHNIQUE
AU SEIN DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu le projet d'aménagement d'une volière pour oiseaux et son bâtiment technique au Parc Argonne Découverte,

Vu l'avenant n°3 du contrat de territoire signé avec le Conseil Départemental des Ardennes,

Vu le plan de financement,

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 19/09/2025
et de sa publication ou notification le 19/09/2025**

Aménagement d'une nouvelle volière pour oiseaux avec son bâtiment technique au sein du parc argonne découverte

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière/ immobilière	0,00 €	Etat	DSIL	0%	25 000,00 €
Etudes techniques	2 490,00 €		DETR	0%	0,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	0,00 €		FNADT	0%	0,00 €
Maîtrise d'Œuvre	0,00 €		AAP*	0%	0,00 €
Prestations connexes Maîtrise d'œuvre	0,00 €		AMI* *	0%	0,00 €
Travaux bâtiment	64 668,04 €		DGD	0%	0,00 €
Travaux VRD	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
Aménagement mobilier	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
	0,00 €		Droit commun* **	0%	0,00 €
Aléas	0,00 €		Climaxion	0%	0,00 €
		Région Grand Est	Autre (préciser)	0%	0,00 €
		Conseil Départemental des Ardennes	Contrat de Territoire	30%	20 147,41 €
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
TOTAL HT	67 158,04 €	TOTAL subventions		67,23%	45 147,41 €
		Reste à charge sur le HT		32,77%	22 010,63 €
TVA (base 20%)	13 431,61 €	FCTVA			13 219,93 €
		Reste à charge sur la TVA après application FCTVA			211,68 €
					58 367,34 €
TOTAL TTC	80 589,65 €	TOTAL TTC			80 589,65 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental des Ardennes dans le cadre du contrat de territoire, en application de l'avenant n°3 à la programmation
- D'APPROUVER le plan de financement associé à cette opération d'aménagement
- D'AUTORISER le Président à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Le Président,


Benoît SINGLIT